

## REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (2015-2016)

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 février 2016, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a notamment revu et arrêté certains des éléments de rémunérations concernant son Président, Ross McInnes, et son Directeur général, Philippe Petitcolin, nommés le 23 avril 2015.

### 1. Rémunérations au titre de 2015 :

#### Rémunération variable 2015 du Directeur général (versée en 2016) :

Le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable du Directeur général, Philippe Petitcolin, pour la période du 24 avril 2015 au 31 décembre 2015 à 502.619 euros.

Ce montant correspond :

- à l'atteinte à 106 % de la part liée à la performance économique du Groupe (pesant pour 2/3), avec dans cet ensemble l'objectif lié :
  - au résultat opérationnel courant (ROC) atteint à 104 % (pesant pour 60 %) ;
  - au besoin en fonds de roulement (BFR) atteint à 62 % (pesant pour 10 %) ;
  - au « cash flow » libre (CFL) atteint à 126 % (pesant pour 30 %).
- à l'atteinte à 100 % des objectifs de performances individuelles (pesant pour 1/3).

Les règles de détermination de la rémunération variable annuelle figurent dans le communiqué « Nomination et rémunération 2015 » sous la section « Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux » du site internet (<http://www.safran-group.com/fr/groupe#3>).

#### Rémunération variable 2015 des anciens dirigeants mandataires sociaux (versée en 2016) :

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a également arrêté les rémunérations variables dues à l'ancien Président-directeur général et à chacun des trois anciens Directeurs généraux délégués pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 23 avril 2015 :

- 197.373 euros à Jean-Paul Herteman, ancien Président-directeur général ;
- 127.649 euros à Stéphane Abrial, ancien Directeur général délégué, Secrétariat général ;
- 160.986 euros, à Ross McInnes<sup>1</sup>, ancien Directeur général délégué, Affaires économiques et financières ;
- 135.187 euros à Marc Ventre, ancien Directeur général délégué, Opérations de Safran.

Ces montants correspondent à l'atteinte à 106 % de la part liée à la performance économique du Groupe et à un taux d'atteinte des objectifs de performances individuelles fixé comme suit :

- Jean-Paul Herteman : 50 %
- Ross McInnes : 100 %
- Stéphane Abrial : 100 %
- Marc Ventre : 50 %

### 2. Rémunérations au titre de 2016 :

#### Rémunération fixe 2016 du Président et du Directeur général :

Pour l'exercice 2016, la rémunération annuelle fixe du Président, Ross McInnes, est maintenue à 350.000 euros, sans augmentation par rapport à 2015.

Pour l'exercice 2016, la rémunération annuelle fixe du Directeur général, Philippe Petitcolin, est maintenue à 600.000 euros, sans augmentation par rapport à 2015.

#### Rémunération variable 2016 du Directeur général :

Pour déterminer la rémunération variable 2016 du Directeur général, le Conseil d'administration a également décidé de maintenir les mêmes règles, paramétrages, seuils et plafonds que ceux de 2015.

\*\*\*

L'ensemble des pratiques de gouvernance et des éléments de rémunération accordés aux mandataires sociaux de Safran est détaillé dans les Documents de Référence du Groupe.

---

<sup>1</sup> En sa qualité de Président du Conseil d'administration depuis sa nomination le 23 avril 2015, Ross McInnes ne bénéficie pas de rémunérations variables.